

# FORMULAIRE D'AUTORISATION DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES PERMETTANT L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

En vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 10.1 du Règlement sur les établissements d'hébergement touristique (RLRQ, chapitre E-14.2, r.1), si un établissement d'hébergement touristique est situé dans un immeuble en copropriété divisée, la demande d'attestation de classification doit être accompagnée de l'autorisation du syndicat des copropriétaires permettant l'exploitation de l'établissement à des fins d'hébergement touristique.

Suivant l'article 1 de ce règlement, un établissement d'hébergement touristique est un « établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement est offerte en location contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours, à des touristes et dont la disponibilité de l'unité est rendue publique par l'utilisation de tout média ».

## SECTION 1 — INFORMATIONS SUR LA COPROPRIÉTÉ ET SON PROPRIÉTAIRE

Adresse de la copropriété visée : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Arrondissement, municipalité, municipalité régionale de comté : \_\_\_\_\_

Prénom et nom du copropriétaire exploitant : \_\_\_\_\_

Adresse principale du copropriétaire : \_\_\_\_\_  
(si différente de celle de la copropriété visée)

## SECTION 2 — À L'USAGE DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES

Le copropriétaire est-il autorisé à exploiter un établissement d'hébergement touristique dans la copropriété visée dans la section 1 du présent formulaire?

Oui

Non

Nom du syndicat des copropriétaires : \_\_\_\_\_  
(Nom en lettres moulées)

Nom du représentant autorisé : \_\_\_\_\_  
(Nom en lettres moulées)

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_